

Compte-rendu du contrôle de la DECI 2024

Commune de Archigny

Type	Número	Adresse	Date ctrl Visuel	Anomalie contrôle	Dispo	Date ctrl Debit/Pres	Débit (m3/h)	Pression statique (bar)	Pression dynamique (bar)	Commentaire
PI	860090001	PLACE DU 11 NOVEMBRE CARREFOUR ROUTE DE CHENEVELLES	03/09/2024	Couvercle de protection à revoir, La colonne BI/PI ne vidange pas	Oui	03/11/2020	60	4,50	1	RENOUVELLEMENT RECOMMANDÉ
PI	860090002	RUE ROGER FURGE - CASERNE DES POMPIERS	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	110	3,50	1	
PI	860090003	AVENUE DES ACADIENS DEVANT N°6	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	140	3,50	1	
PI	860090004	AVENUE DES ACADIENS - CD 2 DEVANT N°22	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	60	3,50	1	
PI	860090005	LOT DES GAZILLIERES - AVENUE DES GAZILLIERES	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	60	3,80	1	
PI	860090006	LOT DES GAZILLIERES-AVE DES GAZILLIERES (LE BAS) FACE N°14	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	63	4,60	1	
PI	860090007	CARREFOUR CHEMIN DES GAZILLIERES - RUE ROGER FURGE	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	60	4,00	1	
PI	860090008	LE HAUT BOUTIGNY	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	77	4,30	1	
PI	860090009	LE BAS BOUTIGNY	24/09/2021	Appareil implanté trop près d'une structure	Oui	03/11/2020	100	6,20	1	
PI	860090010	LA FORGE (DANS LE VIRAGE)	03/09/2024	Manoeuvre difficile	Oui	03/11/2020	95	6,80	1	
PI	860090011	LA HAUTE CHAUSSEE	05/09/2024	RAS	Oui	12/06/2023	57	2,90	1	
PI	860090012	LA PARENTERIE	11/09/2024	Manoeuvre difficile, La colonne BI/PI ne vidange pas	Oui	03/11/2020	32	3,30	1	RENOUVELLEMENT RECOMMANDÉ
PI	860090013	VAUGUEIL , devant gîte	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	42	3,80	1	
PI	860090014	LA TALBADIÈRE	11/09/2024		Oui	03/11/2020	67	4,70	1	
PI	860090015	LA PLORDERIE	05/09/2024	RAS	Oui	12/06/2023	104	5,40	1	
PI	860090016	GRAND-FONT	11/09/2024	RAS	Oui	12/06/2023	65	4,40	1	
PI	860090017	LA BOUFFONNERIE	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	53	4,30	1	

AR Prefecture

Type	Numéro	Adresse	Date ctrl Visuel	Anomalie contrôle	Dispo	Date ctrl Debit/Pres	Débit (m3/h)	Pression statique (bar)	Pression dynamique (bar)	Commentaire
PI	860090018	LA VACHONNERIE	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	25	3,00	1	
PI	860090019	LES PIRAUDEAUX - LES BOUCHEAUX	11/09/2024	Manoeuvre difficile	Oui	03/11/2020	16	3,00	1	
PI	860090020	LA LIGNE ACADIENNE - LA CROIX DE JUSTICE	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	120	4,00	1	
PI	860090021	LA LIGNE ACADIENNE - LA MISSETTERIE	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	102	4,00	1	
PI	860090022	LA LIGNE ACADIENNE - CARREFOUR LA BIRONNERIE	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	95	4,20	1	
PI	860090023	LA LIGNE ACADIENNE - CD 9 - ROUTE DE LA PUYE	11/09/2024	Couvercle de protection à revoir	Oui	03/11/2020	82	4,00	1	
PI	860090024	LA LIGNE ACADIENNE - LA PETITE CARAQUE	11/09/2024	Couvercle de protection à revoir	Oui	03/11/2020	85	3,70	1	
PI	860090025	LA DEBALIERE	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	85	6,20	1	
PI	860090026	LA VIVONNERIE	03/09/2024	Manoeuvre difficile	Oui	03/11/2020	68	5,80	1	
PI	860090027	LA GORLIERE	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	55	3,80	1	
PI	860090028	LA GUERIVIERE (DERRIERE LA FERME)	03/09/2024	Manoeuvre difficile	Oui	03/11/2020	16	3,30	1	
PI	860090030	LA GALAIZIERE	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	20	3,00	1	
PI	860090031	CHAUMONT	03/09/2024	Manoeuvre difficile, La colonne BI/PI ne vidange pas	Oui	03/11/2020	20	4,40	1	RENOUVELLEMENT RECOMMANDÉ
PI	860090032	L AGE	03/09/2024	Manoeuvre difficile	Oui	03/11/2020	32	6,30	1	
PI	860090033	LA BRACHETTERIE	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	35	3,80	1	
PI	860090034	RTE DE CHENEVELLES - CHEMIN DE LA NIVOIRE	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	60	4,00	1	
PI	860090035	VILAINE LE GODET	03/09/2024	Couvercle de protection à revoir	Oui	03/11/2020	38	4,20	1	
PI	860090036	D.3 LA DAVIERE	11/09/2024	RAS	Oui	12/06/2023	47	4,00	1	
PI	860090037	DECHETTERIE-RTE DE PLEUMARTIN-C.D N° 3	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	160	3,10	1	
PI	860090038	RUE DU 19 MARS 1962 LOGEMENT OPAC N°8	03/09/2024	La colonne BI/PI ne vidange pas	Oui	03/11/2020	95	4,00	1	RENOUVELLEMENT RECOMMANDÉ
PI	860090039	ANCIENNE LAITERIE-BATIMENTS COMMUNAUX-C.D 3	03/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	85	7,50	1	
PI	860090040	LES BRANDES DE LA NIVOIRE-AIRE DE STOCKAGE DES BOUES	11/09/2024	RAS	Oui	03/11/2020	60	3,10	1	

Type	Numéro	Adresse	Date ctrl Visuel	Anomalie contrôle	Dispo	Date ctrl Debit/Pres	Débit (m3/h)	Pression statique (bar)	Pression dynamique (bar)	Commentaire
PI	860090041	Carrefour entre les flammes et la nivoire	12/09/2024	RAS	Oui	05/06/2023	64	3,70	1	

Mairie d Archigny
38, rue Roger Furge
86210 ARCHIGNY

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats du **contrôle 2024** des **40** points d'eau d'incendie publics répertoriés sur votre commune, dans le cadre de la convention.

Ces contrôles ont été effectués par le syndicat Eaux De Vienne.

Vous trouverez en PJ le compte rendu de ces contrôles.

Les anomalies constatées peuvent faire l'objet d'un devis de réparation. Nous vous invitons à nous demander les devis souhaités.

Les hydrants signalés comme indisponibles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière et doivent être traités en priorité.

Nous restons à votre disposition.

Et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Responsable du Centre d'Exploitation de
Montmorillon

Copie au SDIS 86

	COMPTE-RENDU DE LA RECONNAISSANCE OPÉRATIONNELLE 2024					SERVICE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE
	Défense Extérieure Contre l'Incendie					Réf : DECI_CRRO24_86009 Date de réalisation : 9/12/2024

Commune de ARCHIGNY

Référence	Type	Adresse	Etat	Date de visite	Anomalie	Observation
860090001	Poteau Incendie	PLACE DU 11 NOVEMBRE ANGLE D3&D17	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090002	Poteau Incendie	PLACE FREISTROFF - CENTRE DE SECOURS	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090003	Poteau Incendie	AVENUE DES ACADIENS FACE NSBIS	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090004	Poteau Incendie	AVENUE DES ACADIENS N22	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090005	Poteau Incendie	CHEMIN DES CHARRAUX ANGLE AVENUE DE GAZILLIERES	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090006	Poteau Incendie	AVENUE DE GAZILLIERES N11	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090007	Poteau Incendie	RUE ROGER FURGE N8	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090008	Poteau Incendie	HAUT BOUTIGNY	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090009	Poteau Incendie	BOUTIGNY	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090010	Poteau Incendie	LE PEU - DANS LE VIRAGE	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090011	Poteau Incendie	D3 LD LA CHAUSSEE - MAISON ACADIENNE N5	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090012	Poteau Incendie	LA PARENTERIE	Disponible	04/04/2024	LA COLONNE BI/PI NE VIDANGE PAS	
860090013	Poteau Incendie	VANGUEIL	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090014	Poteau Incendie	LA TALBADIÈRE	Disponible	02/04/2024	LA COLONNE BI/PI NE VIDANGE PAS	
860090015	Poteau Incendie	D3 AU NIVEAU LD LA PLORDERIE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090016	Poteau Incendie	D3 ANGLE LD GRAND-FONT	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090017	Poteau Incendie	D3 FACE LD LA BOUFFONNERIE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090018	Poteau Incendie	LA VACHONNERIE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090019	Poteau Incendie	LES BOUCHAUX	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090020	Poteau Incendie	D9 ANGLE LA CROIX DE JUSTICE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090021	Poteau Incendie	D9 ANGLE LA MISSETTERIE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090022	Poteau Incendie	D9 ANGLE LA BIRONNERIE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090023	Poteau Incendie	D9 LA LIGNE ACADIENNE - FACE MAISON ACADIENNE N17	Disponible	02/04/2024	COUVERCLE DE PROTECTION A REVOIR	
860090024	Poteau Incendie	D9 LA LIGNE ACADIENNE - MAISON ACADIENNE N21	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090025	Poteau Incendie	D17 LA DEBALIERE	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090026	Poteau Incendie	D17 ANGLE LA VIVONNERIE	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090027	Poteau Incendie	D17 ANGLE LA GORLIERE	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090028	Poteau Incendie	LA VENAUDRIE	Disponible	04/04/2024	MANOEUVRE DIFFICILE	VÉGÉTATION GÉNANT L'ACCÈS ET LA MANŒUVRE
860090030	Poteau Incendie	LA GALAIZIERE	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090031	Poteau Incendie	CHAUMONT	Disponible	04/04/2024	APPAREIL IMPLANTÉ TROP PRÈS D'UNE STRUCTURE	NON CONFORME / MANŒUVRE
860090032	Poteau Incendie	L'AAGE	INDISPONIBLE	04/04/2024	INACCESSIBLE OU CACHÉ	VÉGÉTATION GÉNANT L'ACCÈS ET LA
860090033	Poteau Incendie	LA BRACHETTERIE	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090034	Poteau Incendie	RTE DE CHENEVELLES - CHEMIN DE LA NIVOIRE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090035	Poteau Incendie	ENTRE LD VILAINE & LD LA GODET	Disponible	04/04/2024	RAS	
860090036	Poteau Incendie	D3 ANGLE LD LA DAVIERE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090037	Poteau Incendie	D3 ROUTE DE PLEUMARTIN - SILO	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090038	Poteau Incendie	RUE DU 19 MARS 1962 N8	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090039	Poteau Incendie	D3 CHAVARRE - ANCIENNE LAITERIE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090040	Poteau Incendie	LES BRANDES DE LA NIVOIRE - AIRE DE STOCKAGE DES BOUES	Disponible	02/04/2024	RAS	VEGETATION GENANT L'ACCES
860090041	Poteau Incendie	LES FLAMMES ANGLE LA NIVOIRE	Disponible	02/04/2024	RAS	
860090007	Point d'Aspiration	ALBRAULT	Disponible	02/04/2024	AIRE D'ASPIRATION INADAPTÉE	NON OU MAL SIGNALE

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026

	COMPTE-RENDU DE LA RECONNAISSANCE OPÉRATIONNELLE 2024					SERVICE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE
	Défense Extérieure Contre l'Incendie					Réf : DECI_CRRO24_86009 Date de réalisation : 9/12/2024

Commune de ARCHIGNY

Référence	Type	Adresse	Etat	Date de visite	Anomalie	Observation
860099011	Point d'Aspiration	ROUTE DES FLAMMES	INDISPONIBLE	02/04/2024	VOLUME D'EAU INSUFFISANT	RÉSERVE NON OU INSUFFISAMMENT ENTRETENU
860099012	Point d'Aspiration	LA JARRIE - ETANG EN BORDURE DE CHEMIN	INDISPONIBLE	02/04/2024	INACCESSIBLE EN TOUT TEMPS	AIRE D'ASPIRATION INADAPTÉE / NON OU MAL SIGNALÉ
860099016	Point d'Aspiration	LA GUERIVIERE	Disponible	04/04/2024	NON OU MAL SIGNALÉ	
86009A001	Point d'Aspiration	LES MICHALIERES	INDISPONIBLE	04/04/2024	INACCESSIBLE OU CACHÉ	AIRE D'ASPIRATION INADAPTÉE / NON OU MAL SIGNALÉ
86009A002	Point d'Aspiration	LE MOULIN DE TRAINEBAULT	Disponible	04/04/2024	NON CONTROLÉ	PAS DE RV / PAS DE RÉPONSE
86009A003	Point d'Aspiration	TRAINEBAULT	INDISPONIBLE	04/04/2024	INACCESSIBLE OU CACHÉ	HAUTEUR D'ASPIRATION INADAPTÉE / AIRE D'ASPIRATION INADAPTEE / NON OU MAL SIGNALÉ
86009A004	Point d'Aspiration	LA BASSE DAVIERE	Disponible	02/04/2024	NON OU MAL SIGNALÉ	
86009A005	Point d'Aspiration	MARSUGEAUD	Disponible	02/04/2024	NON OU MAL SIGNALÉ	
86009A006	Point d'Aspiration	LA RABAUDERIE	Disponible	02/04/2024	NON OU MAL SIGNALÉ	
86009A008	Point d'Aspiration	LA BIRONNERIE	Disponible	02/04/2024	NON OU MAL SIGNALÉ	
86009A009	Point d'Aspiration	LA BOUSSEE	INDISPONIBLE	02/04/2024	INACCESSIBLE OU CACHÉ	PAS D'ACCÈS
86009A010	Point d'Aspiration	LA NIVOIRE	INDISPONIBLE	02/04/2024	HORS SERVICE	PAS D'EAU
86009A013	Point d'Aspiration	D17 LD LES JINCHERES	INDISPONIBLE	02/04/2024	INACCESSIBLE EN TOUT TEMPS	TERRAIN NON ENTRETENU
86009A014	Point d'Aspiration	LA MALTIERE	INDISPONIBLE	04/04/2024	INACCESSIBLE EN TOUT TEMPS	AIRE D'ASPIRATION INADAPTÉE
86009A017	Point d'Aspiration	PETERNARD	Disponible	04/04/2024	RESERVE NON OU INSUFFISAMMENT ENTRETENUE	NON OU MAL SIGNALE
86009A018	Point d'Aspiration	L'ETOILE	INDISPONIBLE	04/04/2024	INACCESSIBLE OU CACHÉ	VÉGÉTATION GENANT L'ACCÈS
86009A019	Point d'Aspiration	LES BAUDRILLONS	INDISPONIBLE	02/04/2024	INACCESSIBLE OU CACHÉ	PAS D'ACCÈS POUR LES ENGINS INCENDIES / NON OU MAL SIGNALÉ

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026



**Service départemental d'incendie
et de secours de la Vienne**

Chasseneuil, le 5 décembre 2017

Pôle mise en œuvre opérationnelle
Groupement prévision-opérations
11 avenue Galilée, CS 60120
86961 FUTUROSCEPE Cedex

**Monsieur le Maire
Mairie
38 rue Roger Furgé
86400 ARCHIGNY**

Affaire suivie par l'Adjudant-chef Dominique GERVAIS
Tél. 05 49 49 18 67 - Fax 05 49 49 18 15
prevision@sdis86.net

Réf. : PREVIS/DG/2017-1026

Objet : Défense incendie de la commune d'Archigny.

P.J. : Projet de Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI)
Rappel de la réglementation applicable.

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le projet de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie sur votre commune élaboré suite aux réunions de concertation interservices (19 octobre, 14 et 30 novembre 2017).

Il a fait l'objet d'une étude cartographique, d'une analyse de risques effectuée en regard des différents règlements et textes existants et d'une étude des projets de construction.

Etaient présents à la réunion de concertation, les personnes citées ci-après :

- Mr Jacky ROY, maire de la commune d'Archigny,
- Mr Florent BUSSEREAU, 2^{ème} adjoint de la commune d'Archigny,
- Mr Stéphane SOUIL, syndicat départemental Eaux de Vienne – Siveer,
- Lieutenant Christian MONDEJAR, groupement prévision-opérations du SDIS 86,
- Adjudant-chef Dominique GERVAIS, groupement prévision-opérations du SDIS 86, rédacteur du projet de schéma communal de DECI.

Ce document succède aux « diagnostics défense incendie » instaurés par le SDIS 86 et rédigés sur la plupart des communes du département. Il est susceptible de faire l'objet de mises à jour régulières et vous servira de base pour l'élaboration de votre schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI – Article R 2225-5 du CGCT et chapitre 7 du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie).

Le groupement prévision-opérations du SDIS 86 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copies à :

- Eaux de Vienne – Siveer
- SDIS 86 : CIS Archigny
CIS Bonneuil Matours
Cdt de Cie Est

Pour le directeur et par délégation,
Le chef de pôle
mise en œuvre opérationnelle
Lieutenant-colonel David MALLEFAUD

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026

Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (2017)
COMMUNE D'ARCHIGNY

Population de la commune:
1 130 habitants

RISQUES DE LA COMMUNE

- ERP :

PHARMACIE	M	5	Roger Furgé (7 Rue)
STADE	PA	5	Roger Furgé (38 Rue)
SALON DE COIFFURE	M	5	du 8 mai (7 Place)
SALLE POLYVALENTE	L	4	Roger Furgé (38 Rue)
MAIRIE	W	5	Roger Furgé (38 Rue)
ÉCOLE PRIMAIRE	R	5	Roger Furgé (60 Rue)
BOULANGERIE	M	5	Roger Furgé (24 Rue)
AIRE DE LOISIRS	PA		Le Pré de la Fontaine
MARPA (MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ÂGÉES)	N	L	5 Freistroff (1 Place)
CENTRE ÉQUESTRE 77 RANCH	IOP		Chaumont
MOULIN DE L'ABBAYE DE L'ÉTOILE	Y	N	5 L'Étoile
MASSÉ ROBERT "FOIES GRAS"	N	T M	5 des Acadiens (7 Avenue)
ACCUEIL ET SANITAIRES MÉRIGEAULT	L		5 L'Étoile
ÉCOLE MATERNELLE	R		5 Roger Furgé (41 Rue)
ABBAYE DE L'ÉTOILE (ABBATIALE)	L	Y	4 L'Étoile
SALLE DES JEUNES	L		5 Roger Furgé (64 Rue)
BIBLIOTHÈQUE (Médiathèque)	S		5 des Acadiens (66 Avenue)

- Nombre de hameaux :

130 hameaux.

- Exploitations agricoles :

Environ 36 exploitations d'élevages et/ou céréalières.

- Industries :

3 silos de stockage et séchage de céréales (TERRENA, Tricherie).

- Massif boisé :

Superficie d'environ 256 ha, appartenant à des propriétaires privés.

- PLU :

Réalisé en 2012.

AR Prefecture

PROJET(S) ET ETUDES

Type de projet
Lotissement lieu-dit La Croix Chardon

DÉFENSE INCENDIE ACTUELLE

La commune dispose de 40 poteaux incendie répartis comme suit :

- 27, d'un débit unitaire conforme (supérieur ou égal à 60 m³/h sous 1 bar) ;
- 7, d'un débit unitaire non conforme, moyen (supérieur ou égal à 30 m³/h et inférieur à 60 m³/h sous 1 bar) ;
- 5, d'un débit unitaire non conforme, très insuffisant (inférieur à 30 m³/h sous 1 bar) ;
- 1, d'un débit unitaire inconnu.

Les caractéristiques hydrauliques ont été fournies par Eaux de Vienne - SIVEER en mai 2009.

La défense incendie est complétée par les points d'eau naturels et artificiels répartis comme suit :

- Point d'aspiration «Abbaye de l'étoile», d'une capacité de 120 m³ ;
- Point d'aspiration «Peternard», d'une capacité de 500 m³ ;
- Point d'aspiration «La Maltière», d'une capacité inconnue ;
- Point d'aspiration «Les Jinchères», d'une capacité inconnue ;
- Point d'aspiration «La Nivoire», d'une capacité inconnue ;
- Point d'aspiration «La Boussée», d'une capacité inconnue ;
- Point d'aspiration «La Rabaudrie», d'une capacité de 1200 m³ ;
- Point d'aspiration «La Marsurgeaud», d'une capacité inconnue ;
- Point d'aspiration «La Basse Davière», d'une capacité inconnue ;
- Point d'aspiration «Le Moulin de Trainebot», d'une capacité de 5 000 m³ ;
- Point d'aspiration «Les Michalières», d'une capacité inconnue ;
- Point d'aspiration «La Guerivière», d'une capacité de 1 000 m³ ;
- Point d'aspiration «La Jarrie», d'une capacité de 3 500 m³ ;
- Point d'aspiration «Route des Flammes», d'une capacité de 1 000 m³ ;
- Point d'aspiration «Albrault», d'une capacité de 1 000 m³ ;
- Point d'aspiration «Trainebot», d'une capacité inconnue.

La reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie a été effectuée par le SDIS de la Vienne en octobre 2016.

Les poteaux et bouches d'incendie dont les caractéristiques hydrauliques sont inconnues, devront faire l'objet d'une mesure réalisée par un organisme compétent et transmise au SDIS.

Une estimation de la capacité utilisable des points d'eau de capacité inconnue sera réalisée lors de la prochaine reconnaissance opérationnelle des Points d'Eau Incendie (PEI).

Avant de transmettre votre arrêté municipal de l'état existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (cf. annexe 6.1 du RDDECI), je vous invite à remédier aux indisponibilités et anomalies recensées dans les meilleurs délais.

AR Prefecture

CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE, DECI ET PRESCRIPTIONS LIÉES AUX ÉTUDES DE DOSSIERS

La révision et l'édition de la cartographie ont été effectuées et transmises en octobre 2008.

ORGANISATION ET COMPÉTENCE DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Eaux de Vienne - SIVEER : Propriétaire du réseau d'eau.

RÉUNION ANTÉRIEURE CONCERNANT LA DÉFENSE INCENDIE

Le 15 septembre 2005.

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026

BILANS ET PROPOSITIONS VISANT À AMÉLIORER LA PROTECTION INCENDIE DE LA COMMUNE:

TAB. LEAU ANALYSE DES RISQUES

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
Le Bourg d'ARCEIGNY	Nombreuses habitations	6 PI de 70 à 145 m ³ /h sous 1 bar, assurant la couverture du bourg.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres	Défense incendie conforme
Abbaye de L'Étoile	1 Habitation avec 3 logements Abbaye de l'Étoile	PA n°018, d'un volume de 120 m ³ , aire d'aspiration inadaptée.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Ce point d'eau devra faire l'objet d'une mise en conformité de l'aire d'aspiration. Priorité 1

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture L'Age	1 Habitation 1 Exploitation agricole	PI n°0032, débit de 42 m ³ /h sous 1 bar ; à environ 200 m des bâtiments les plus éloignés. Une retenue d'eau existe mais non recensée.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Vérifier la pérennité de la retenue en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. A réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisable en tout temps, par le service incendie. Priorité 3+
	2 Habitations 1 Exploitation agricole 1 Élevage de chiens	PA n°007, volume de 1 000 m ³ , aire d'aspiration inadaptée.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. Priorité 3+
La Balaterie	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
	1 Habitation	1 PI n°0033, débit de 46 m ³ /h sous 1 bar à 570 m.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
Basse Davière Haute Davière	5 Habitations	1 PA n°A004 d'une capacité inconnue à 270 m des bâtiments les plus éloignés.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Ce point d'eau devra faire l'objet d'une vérification par le CIS afin de définir le volume du point d'eau et l'accès pour les moyens du SDIS 86. Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. Priorité 3-

Les
Baudrillons
La Grande
Montree

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture	2 Habitations 1 Exploitation agricole	1 point d'eau d'une superficie de + 2 000 m ² situé à 200 m du bâtiment le plus éloigné. 2 Points d'eau naturels pouvant desservir les 2 hameaux.			Prescriptions PC N°08600917H1002 en date du 22 mars 2017 de Mr NEVEUX Philippe, demande d'aménager un 1 PI de 90 m ³ /h ou 1 réserve de 180 m ³	Relancer le pétitionnaire concernant l'obligation d'aménager le point d'eau – cf. prescriptions PC. Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant deux aires d'aspiration (une à chaque extrémité afin de défendre les deux lieux-dits) ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisable en tout temps, par le service incendie, en cas de sinistre. Priorité 3+
La Bergerie	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres. Priorité 3-	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
La Bidaudière La Bugendrie	4 Habitations Bâtiments annexes	PI n°0029, non conforme, débit de 19 m³/h sous 1 bar ; poteau inaccessible. 1 Point d'eau naturel sur la Bugendrie pouvant desservir les 2 hameaux.			1 poteau incendie de 30 m³/h ou une réserve d'un volume de 60 m³ à moins de 400 mètres.	Vérifier la pérennité du point d'eau naturel en tout temps, aménager une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisable en tout temps, par le service incendie, en cas de sinistre. Priorité 2
	1 Habitation 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m³/h ou une réserve d'un volume de 120 m³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2
La Billardière	3 Habitations	PI n°0034, conforme, débit de 122 m³/h sous 1 bar.		370 m	1 poteau incendie de 30 m³/h ou une réserve d'un volume de 60 m³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture La Bironnerie	2 Habitations	Pas de défense incendie.			Prescriptions PC n°08600911N0014 en date du 7 novembre 2011, Mr MORTAUD Claude demande d'aménager une réserve d'eau de 240 m ³ à moins de 200 m.	Relancer le pétitionnaire concernant l'obligation d'aménager le point d'eau – cf. prescriptions PC.
	2 Exploitations agricoles	1 point d'eau naturel d'environ 700 m ³ existant à 300 m des bâtiments les plus éloignés.			Réserve non réalisée à ce jour. Au vu du nouveau RDDECI une réserve de 120m ³ à moins de 200m peu être tolérée.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisable en tout temps, par le service incendie. Priorité 1
	9 Habitations 1 Exploitation agricole	PI n°0019, non conforme, débit de 16 m ³ /h sous 1 bar.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	La commune va demander au service Eaux de Vienne – SIVEER de vérifier le débit du PI. Si débit non conforme, prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Priorité 1

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
086-218600096-20200114-DL 002_2026-DE Reçu le 03/02/2026 AR Prefecture La Bouriotterie	6 Habitations	PI n°0017, conforme, débit de 53 m ³ /h sous 1 bar.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Au vu du débit du poteau d'incendie et de l'analyse de risques du groupement prévision, la défense incendie est acceptable.
	4 Habitations 1 Exploitation agricole	1 PI n°0015, conforme, d'un débit de 88 m ³ /h. 1 PI n°0014 conforme, d'un débit de 103 m ³ /h.		540 m 495 m	1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	La commune va demander au service Eaux de Vienne - SIVEER d'étudier l'implantation d'un PI. Si le débit sous 1 bar de pression n'est pas conforme, une réserve de 120 m ³ devra être réalisée. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 1
	1 Habitation	PA n°009, d'un volume inconnu et indisponible.		120 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. A réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
Bas Boutigny AR Préfecture	5 Habitations 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Implantation de la réserve entre les deux hameaux. Priorité 2
Bas Boutigny	4 Habitations	PI n°0009, conforme, débit de 95 m ³ /h sous 1 bar. Au centre du hameau.		80 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
Haut boutigny	15 Habitations	PI n°008, conforme, débit de 73 m ³ /h sous 1 bar. Au centre du hameau.		120 m	1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Défense incendie conforme.
La Brachetterie	7 Habitations éparses	PI n°0033, débit de 46 m ³ /h sous 1 bar.		216 m	1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Au vu du débit du poteau d'incendie et de l'analyse de risques du groupement prévision, la défense incendie est acceptable.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
La Haute Broussière	4 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2
La Broussière	4 Habitations 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2
La Brunalière La Grenalière	3 Habitations 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Implantation de la réserve entre les deux hameaux. Priorité 2

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
La Petite Caraque AR Prefecture	1 Habitation 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie. 1 point d'eau naturel dans le lieu-dit.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 2
	1 Habitation	PI n°0034, débit de 85 m ³ /h sous 1 bar.		150m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
Chalopin	3 Habitations	Pas de défense incendie. 1 point d'eau naturel dans le lieu-dit.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 3+

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
Château AR Prefecture	1 Habitation	PI n°0013, débit de 68 m ³ /h sous 1 bar.		220 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
Charaudeillerie	3 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
Le Châtelet	2 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
Chambray AR Prefecture	10 Habitations	PI n°0031, non conforme, débit de 18 m³/h sous 1 bar. 1 point d'eau naturel à l'ouest du hameau est à vérifier.			1 poteau incendie de 60 m³/h ou une réserve d'un volume de 120 m³ à moins de 200 mètres.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 1
La Chaussée	2 Habitations	PI n°0011, conforme, débit de 63 m³/h sous 1 bar.			1 poteau incendie de 30 m³/h ou une réserve d'un volume de 60 m³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
Chavard Le Moulin De Chavard	3 Habitations	PI n°0039, conforme, débit de 106 m³/h sous 1 bar.		140 m	1 poteau incendie de 30 m³/h ou une réserve d'un volume de 60 m³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture Chemillé	5 Habitations 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie. 1 étang de grande capacité à proximité.			Prescriptions PC n°08600917H1004-1009-0025 de Mr NEVEUX Philippe demande d'aménager 1 PI de 30 m ³ /h ou 1 réserve de 60m ³ à moins de 400 m.	Relancer le pétitionnaire concernant l'obligation d'aménager le point d'eau - cf. prescriptions PC. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisable en tout temps, par le service incendie, en cas de sinistre. Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. A réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 1
Le Chêne Vert	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
Chenu	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Préfecture Clermont (bas et haut) Maison Neuve	8 Habitations 2 Exploitations agricoles	Pas de défense incendie.			Prescription PC n°0860091JN0015-009.0018 en date du 29 septembre 2011, Mr LECOMTE Hervé pour le compte de SEMI SERGIES demande d'aménager une réserve de 120 m ³ .	Relancer le pétitionnaire concernant l'obligation d'aménager le point d'eau - cf. prescriptions PC. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisable en tout temps, par le service incendie, en cas de sinistre. Implanter la réserve incendie de manière à défendre les 2 hameaux. Priorité 1
La Clerterie	3 Habitations	Pas de défense incendie. 1 étang de grande capacité au niveau du hameau.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. A réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 1
Les Corbiers	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Croix De Justice La Prefecture	4 Habitations	PI n°0020, conforme, débit de 97 m ³ /h sous 1 bar.		140 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
AR Croixace	2 Habitations 1 silo plus exploité à ce jour.	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
La Deballière	3 Habitations	PI n°0025, conforme, débit de 93 m ³ /h sous 1 bar.		300 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture	1 Habitation	Pas de défense incendie. 1 étang de grande capacité à proximité.		250 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. A réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 3-
	3 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
Les Flammes	13 Habitations 1 Exploitation agricole	PA n°011, d'un volume de 1 000 m ³		480 m	1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	La commune va demander au service Eaux de Vienne - SIVEER d'étudier l'implantation d'un PI à moins de 200m. Si le débit sous 1 bar de pression n'est pas conforme, une réserve devra être réalisée. A réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 1

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture	1 Habitation	PI n°0039, conforme, débit de 106 m ³ /h sous 1 bar.		400 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
La Forêt	1 Habitation 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2
	2 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
La Forge Audouard	1 Habitation 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres	La commune va demander au service Eaux de Vienne - SIVEER d'étudier l'implantation d'un PI à moins de 200m. Si le débit sous 1 bar de pression n'est pas conforme, une réserve devra être réalisée. A réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 2
La Fosse Au Blanc	1 Habitation 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2
La Francherie Les Mathieux Les 3 Pinoches	3 Habitations 1 Bâtiment agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Implantation de la réserve entre les 3 hameaux. Priorité 3+

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
La Prélinière La Roberderie	3 Habitations 1 Exploitation agricole : les bâtiments ne sont plus exploités mais restent exploitables (environ 2 300 m ²)	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Refaire une étude en cas de réhabilitation des bâtiments. A défaut prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de Pl. Priorité 3+
	7 Habitations 1 Exploitation agricole 1 600 m ²	Pl n°0030, non conforme, débit de 16 m ³ /h sous 1 bar.			1 poteau incendie de 90 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 180 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 180 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de Pl. Implantation de la réserve entre les deux hameaux. Priorité 1
La Gaubertière	2 Habitations 1 Bâtiment agricole de 1 300 m ²	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 90 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 180 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 180 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de Pl. Priorité 2

AR Préfecture

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Préfecture Boulevard La Godet	3 Habitations 1 Exploitation agricole à venir	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2
	2 Habitations 1 Exploitation agricole de 1 100 m ²	PI n°0025, débit de 93 m ³ /h sous 1 bar.		380 m	1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2
La Gorlière	3 Habitations	PI n°0027, débit de 55 m ³ /h sous 1 bar.		110 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
Grand-Fond	3 Habitations	PI n°0016, conforme, débit de 58 m ³ /h sous 1 bar.		160 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Préfecture	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres. Priorité 3-	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI.
Les Grandes Fontaines Petit Paris	2 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres. Priorité 3-	La commune va demander au service Eaux de Vienne - SIVEER d'étudier l'implantation d'un PI. Si le débit sous 1 bar de pression n'est pas conforme, une réserve de 120 m ³ devra être réalisée. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception.
La Grange Carrée Le château de la Salle Moulin de la Salle	3 Habitations dont 1 château d'environ 1 800 m ² sur 3 niveaux	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 120 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 240 m ³ à moins de 200 mètres. Priorité 1	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 240 m ³ pas de possibilité d'implantation de PI ; positionner la réserve au niveau du château afin de défendre l'ensemble des hameaux.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
La Guillerterie	1 Habitation	PA n°016, d'un volume de 1 000 m ³		60 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
	2 Habitations 1 Exploitation agricole	1 point d'eau naturel non répertorié à proximité.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 1
La Guillerterie	1 Habitation 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2

AR Préfecture

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
Des Hénaudières AR Préfecture	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de Pl. Priorité 3-
Des Huîtres Maisons	2 Habitations Musée Acadiens	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de Pl. Priorité 1
La Jacquelinnière	2 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de Pl. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture La Jaille	1 Silo	PI n°004, conforme, d'un débit de 145 m ³ /h sous 1 bar		200 m	1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Défense incendie conforme pour le silo.
	4 Habitations	PA n°012, d'un volume de 3 500 m ³ , difficile d'accès en hiver. PI n°004 à plus de 500m de l'habitation la plus éloignée			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 2
Les Jinchères	1 Habitation	PI n°0039, conforme, débit de 106 m ³ /h sous 1 bar.		395 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
Jolines	3 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3+

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture La Juge duvirault	2 Habitations 2 Exploitations agricoles	Pas de défense incendie. 1 point d'eau est existant.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres	Ce point d'eau devra faire l'objet d'une vérification par le CIS afin d'être répertorié par le SDIS 86. Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisable en tout temps, par le service incendie, en cas de sinistre. Priorité 1
La Justice	1 Habitation inoccupée	PI n°0020, conforme, d'un débit de 97 m ³ /h sous 1 bar.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
La Ligne Acadienne	9 Habitations 1 Exploitation agricole	6 PI de 68 à 85 m ³ /h sous 1 bar le long de la ligne acadienne.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Préfecture	6 Habitations 3 Exploitations agricoles 1 Bâtiments de stockage de matériel de 2 300 m ²	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 90 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 180 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 180 m ³ pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 1
La Loge Au Vieux	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
Les Logers	2 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
La Marnière AR Prefecture	1 Habitation	PA n°014, d'un volume inconnu, inaccessible en tout temps.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Ce point d'eau devra faire l'objet d'une vérification par le CIS afin d'être répertorié par le SDIS 86. Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. Priorité 3-
La Marnière	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
La Marqueterie	1 Habitation	PI n°0011, conforme, d'un débit de 63 m ³ /h sous 1 bar.		300 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
Marsugeault Les Michallières	2 Habitations	PA n°005, d'un volume inconnu.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Ce point d'eau devra faire l'objet d'une vérification par le CIS afin d'être répertorié correctement par le SDIS 86. Priorité 3-
	1 Habitation isolée difficile d'accès par une voie privée à + 500 m	PA n°001, d'un volume inconnu.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Ce point d'eau devra faire l'objet d'une vérification par le CIS afin d'être répertorié correctement par le SDIS 86. Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
La Missetterie	1 Habitation	PI n°0021, conforme, débit de 92 m ³ /h sous 1 bar.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
Moindin	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Préfecture	3 Habitations	PI n°0012, conforme, débit de 62 m ³ /h sous 1 bar.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
	4 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3+
Pèterenard	2 Habitations 2 Exploitations agricoles	PA n°A017, d'un volume de 500 m ³ ; inaccessible ou caché.		175 m	1 poteau incendie de 90 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 180 m ³ à moins de 200 mètres.	Ce point d'eau devra faire l'objet d'une vérification par le CIS afin d'être répertorié par le SDIS 86. Vérifier l'accessibilité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. Priorité 2
	3 Habitations 1 ferme acadienne en cours de réhabilitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 1
La Petite Chaussée						

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
Les Petites Touches	1 Silo 1 Exploitation 1 Habitation	PI n°0037, conforme, débit de 150 m ³ /h sous 1 bar.		100 m	1 poteau incendie de 120 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 240 m ³ à moins de 200 mètres.	Défense incendie conforme.
	1 Habitation 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie.			Prescriptions PC N°08600916H1005 de Mr MORISSE demande d'aménager 1 PI de 90 m ³ /h ou 1 réserve de 180 m ³	Relancer le pétitionnaire concernant l'obligation d'aménager le point d'eau – cf. prescriptions PC. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisable en tout temps, par le service incendie, en cas de sinistre. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 1
Le Peu	3 Habitations	PI n°0010, conforme, débit de 90 m ³ /h sous 1 bar.		357 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
Le Petit Peu	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3
Le Petit Piétard	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
La Plorderie	5 Habitations	PI n°0015, conforme, débit de 108 m ³ /h sous 1 bar.		230 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
La Porcherie	1 Habitation	PI n°0021, conforme, débit de 92 m ³ /h sous 1 bar.		350 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Préfecture La Rabauderie	3 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
	1 Habitation Bâtiments agricoles plus exploités	PA n°006, volume de 1 200 m ³			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme pour l'habitat. Un point d'eau plus proches dans le hameau devra faire l'objet d'une vérification par le CIS afin d'être répertoriés par SDIS 86. Etablir une convention entre la commune et le propriétaire aux fins d'être utilisables en tout temps, par le service incendie, en cas de sinistre. Priorité 3+
La Râperie	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture	3 Habitations 1 Maison de maître	PA n°007, d'un volume de 1 000 m ³ , aire d'aspiration inadaptée.		400 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Ce point d'eau devra faire l'objet d'une mise en conformité de l'aire d'aspiration. Priorité 2
Le Roc hereau	6 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ à moins de 200m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Implantation de la réserve entre les deux hameaux. Priorité 2
Les Roussières	2 Habitations	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
La Talbardière	3 Habitations	PI n°0014, conforme, débit de 88 m ³ /h sous 1 bar.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
AR Prefecture	1 Habitation	Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Prévoir l'implantation d'une réserve incendie de 60 m ³ à moins de 400m. Pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 3-
Trainebot	8 Habitations 2 Exploitations agricoles	PA n°003, volume inconnu, forte dénivelée.			1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	La commune prévoit l'implantation d'une réserve incendie de 120 m ³ au milieu du hameau, pas de possibilité d'implantation de PI. Priorité 1
La Tuilerie	1 Habitation 1 Exploitation agricole	Pas de défense incendie. 1 point d'eau naturel dans le lieu-dit.			Prescriptions PC N°08600913N0008-I009.0005 du 24 octobre 2013 de Mr DAGUENET 1 PI de 30 m ³ /h ou 1 réserve de 60 m ³	Relancer le pétitionnaire concernant l'obligation d'aménager le point d'eau - cf. prescriptions PC. Vérifier la pérennité de ce point d'eau en tout temps, l'aménager en créant une aire d'aspiration ; empierrer et entretenir un chemin d'accès aux véhicules de secours ; mettre en place une signalétique. À réalisation des travaux, informer le SDIS 86 en vue de procéder à la réception. Priorité 1

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
La Venauderie AR Prefecture	1 Habitation 1 Exploitation agricole	PI n°0018, débit inconnu.		80 m	1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	La commune va demander au service Eaux de Vienne – SIVEER de vérifier le débit du PI. Si le débit sous 1 bar de pression n'est pas conforme, une réserve de 120m ³ à moins de 200m devra être réalisée. Priorité 2
Vanguel	4 Habitations 1 Exploitation agricole	PI n°0013, conforme, débit de 68m ³ /h sous 1 bar.		200 m	Prescriptions PC N°08600916H1002 en date du 28 juillet 2016 de Mme BAUDET d'aménager 1 PI de 30 m ³ /h ou 1 réserve de 60 m ³	Défense incendie conforme.
La Venauderie	1 Habitation	PA n°016, d'un volume de 1 000 m ³		150 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
Vilaines	1 Habitation 1 Exploitation agricole de 1 500 m ²	PI n°0035, débit de 38 m ³ /h sous 1 bar Pas de défense incendie.			1 poteau incendie de 90 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 180 m ³ à moins de 200 mètres. 1 ^{er} point d'eau à moins de 200m délivrant de 50% du besoin et 2 ^{ème} point d'eau à moins de 600m	Eaux de Vienne – SIVEER va effectuer des nouvelles mesures sur le réseau. Si le débit sous 1 bar de pression n'est pas conforme, une réserve 180m ³ devra être réalisée à moins de 200m. Priorité 1

Adresse	Type de cibles	Points d'eau existants (capacité et/ou débit sous 1 bar)	Ø de canalisation	Distance	Obligations réglementaires mentionnées au RDDECI	Préconisations et priorités 1, 2, 3
	1 Habitation	PI n°0014, conforme, débit de 88 m ³ /h sous 1 bar.		320 m	1 poteau incendie de 30 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 60 m ³ à moins de 400 mètres.	Défense incendie conforme.
	4 Habitations 1 Exploitation agricole	PI n°0026, conforme, débit de 68 m ³ /h sous 1 bar.		150 m	1 poteau incendie de 60 m ³ /h ou une réserve d'un volume de 120 m ³ à moins de 200 mètres.	Défense incendie conforme.

NOTA :

Pour les priorités, traiter dans l'ordre : risque particulier ; risque courant important, moyen, faible ; si pas de DECI à proximité, intégrer celle présente à moins de 400 m.
La colonne «obligations» mentionne la prescription réglementaire.

AR Pro

Priorité 1 : <u>Risque important, risque particulier</u>	Priorité 2 : <u>Risque courant, ordinaire</u>	Priorité 3 + : <u>Risque faible</u>	Priorité 3 - : <u>Risque faible</u>
AR Préf Albany de l'Etoile La Bronnerie Les Bouchaux / Les Piraudeaux La Bouriotterie Charmont Chenillé Cleret (bas et haut) / Maison Neuve La Clerterie Les Flammes La Galaizière / La Roberderie La Grange Carrée / Le château de la Salle / Moulin de la Salle La Guillemoterie Les Huits Maisons La Jugerie / Puygirault Limousinière La Petite Chaussée Les Petites Touches Trainebot La Tuilerie Vilaines	La Bibotiere / La Bugendrie La Bidaudiere Boussonne / La Philbartière La Haute Brachetterie La Brousse La Brunalière / La Grenalière La Caraque La Forêt La Forge Audouard La Fosse Au Blanc La Gaubertière La Girauderie Glouzet La Godet La Guilletterie La Jarrie Le Moulin De Vaux La Nivoire Pèterenard Rijoux Le Rochereau / Le Puy La Vachonnerie	L'Aage Albrault Les Baudrillons La Grande Montrée Chalopin La Francherie Les Mathieux Les 3 Pinoches La Frédonnière La Glantinoux Jolines La Pascrière La Rabauderie	La Balaterie Le Bas Poirier Basse Dravière / Haute Davière La Bergerie La Bousée La Charaudellerie Le Châtelet Le Chêne Vert Chenu Les Corbiers La Croizace L'épine La Feu Les Fontenelles La Forge La Jinchère / La Grange Neuve La Grande-Métairie Les Grandes Fontaines / Petit Paris Les Héraudières La Jacquelinrière Les Logers La Loge Au Vieux La Maltière La Marnière Marsugeault Les Michalières Moindin

TABIEAU RÉCAPITULATIF PAR PRIORITÉ

<u>Priorité 1 :</u> <u>Risque important, risque particulier</u>	<u>Priorité 2 :</u> <u>Risque courant, ordinaire</u>	<u>Priorité 3 + :</u> <u>Risque faible</u>	<u>Priorité 3 - :</u> <u>Risque faible</u>
			Le Petit Peu Le Petit Piétard La Poterie La Vallée La Râperie Les Roussières La Touche

AR Prefecture

AUTRES POINTS D'EAU SUSCEPTIBLES DE CONCOURIR À LA DECI

La commune dispose de points d'eau naturels ou artificiels **pouvant être recensés, en collaboration avec le CIS d'Archigny** sous réserve de répondre aux caractéristiques suivantes :

- disposer d'un volume utilisable en tout temps d'au moins 60 m³ utilisables (des points d'eau de volume 30 m³ utilisables peuvent être acceptés et cumulés) ;
- être accessibles aux engins de secours en tout temps ;
- disposer d'aire d'aspiration aménagée ;
- être signalés.

Chaque point d'eau pressenti devra faire l'objet d'une fiche renseignée (Cf. Proposition de point d'eau incendie contribuant à la DECI - Fiche de remontée d'information). Il apparaît opportun de rédiger une convention entre la commune et le propriétaire du (des) point(s) d'eau.

Les points d'eau retenus seront répertoriés par le SDIS 86 comme concourant à la défense incendie.

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026

	RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE	GROUPEMENT PRÉVISION
GROUPEMENT PRÉVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	CONTRÔLES TECHNIQUES – RECONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES – RÉCEPTION - INDISPONIBILITÉ – SUIVI ET ACTUALISATION DE LA DÉFENSE INCENDIE	Référence : Arrêté préfectoral N°2016-003 du 1 ^{er} juillet 2016 - RDDECI Date de création : 4 juillet 2016

Règlementation applicable :

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 ainsi que l'arrêté préfectoral n°2016/003 en date du 1^{er} juillet 2016 instituant le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI), constituent les nouvelles références réglementaires en matière de défense incendie et d'implantation des points d'eau dans les communes urbaines et rurales.

Ce dernier texte prescrit, d'une façon synthétique, un volume de 120 m³ utilisable en 2 heures à proximité du risque ; des modulations sont prévues en majoration ou minoration.

Le document technique D9 utilisé par le SDIS 86 a été intégré au SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) en 2012 ; il constitue toujours une référence en matière de DECI.

Différents documents sont joints en annexe :

- une fiche de remontée d'information, de proposition de point d'eau contribuant à la DECI,
- la signalisation et la numérotation d'une bouche d'incendie (annexe n°1-2 du RDDECI),
- la signalisation des réserves incendies, point d'aspiration et point de puisage (annexe n°3-1 du RDDECI),
- un modèle de convention de servitude (annexe n° 4-1 du RDDECI),
- différents documents à produire obligatoirement par les communes :
 - un arrêté municipal de l'état existant de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) à compléter à l'aide de l'annexe n°6-1 du RDDECI, et du document fourni ci-après ;
 - un arrêté de schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie, à compléter à l'aide de l'annexe n° 6-2 du RDDECI et du présent document ;
 - une lettre de notification des contrôles mis en place concernant la DECI au niveau de la commune qui doit être transmise à l'autorité préfectorale (voir l'annexe n° 6-3 du RDDECI).

Le RDDECI précise les principes de la maintenance et des contrôles techniques des points d'eau incendie (PEI) en son chapitre 5. Ces contrôles sont à la charge du maire et doivent si possible être réalisés en alternance avec la reconnaissance opérationnelle effectuée par le SDIS.

Extrait de ce chapitre 5

Ces contrôles techniques sont effectués au titre de la police administrative de la D.E.C.I. (Article R.2225-9 du C.G.C.T.). Ils sont placés sous l'autorité du maire ou du président de l'E.P.C.I à fiscalité propre. Ils sont matériellement pris en charge par le service public de D.E.C.I.

Comme détaillé au chapitre 4, les contrôles techniques relatifs aux P.E.I. privés sont en principe à la charge du propriétaire. Le maire doit également s'assurer que les PEI privés (hors ICPE) sont contrôlés régulièrement par les propriétaires privés.

1°) les actions de **maintenance** (entretien, ...) destinées à préserver les capacités opérationnelles des P.E.I. (article R.2225-7-I-5° du C.G.C.T.) ou à réparer les PEI défectueux. Elles sont effectuées au titre du service public de D.E.C.I. sous réserve des dispositions du chapitre 4 relatives aux P.E.I. privés ;

2°) les **contrôles techniques** périodiques destinés à évaluer les capacités des P.E.I. Ils permettent aussi de vérifier l'existence, l'implantation, l'accessibilité, la signalisation, la numérotation ainsi que la présence de tous les éléments constitutifs de ces points d'eau (cf. fiches techniques 2-1 à 2-7 annexées). Ils comprennent :

a) les **contrôles fonctionnels**, contrôles techniques simplifiés qui consistent à s'assurer de la présence effective d'eau et de la bonne manœuvrabilité des appareils (dégrippage ...). Ces contrôles fonctionnels peuvent être inclus dans les opérations de maintenance.

La périodicité des contrôles visée au 1°), 2°) et 2°) a **est fixée à 2 ans maximum** (tolérance liée à un décalage de plusieurs mois entre le contrôle année N et le contrôle année N+2).

b) les **contrôles de débit et de pression**, pour les PEI connectés à un réseau d'eau sous pression.

La périodicité des contrôles visée au 2°) b. **est fixée à 6 ans maximum** (soit 1 fois tous les 3 contrôles mentionnés au 2°) tolérance liée à un décalage de plusieurs mois entre le contrôle année N et le contrôle année N+6).

Toutefois, pour les points d'eau incendie qui n'appartiennent pas à la commune ou à un groupement de collectivités territoriales au titre du service public de défense extérieure contre l'incendie, ces actions sont prises en charge par leur propriétaire (sauf si accord entre les 2 parties).

Les reconnaissances opérationnelles de tous les points d'eau incendie (PEI) effectuées par le SDIS 86 :

Périodicité fixée à 2 ans, si possible en alternance avec le contrôle effectué par les communes.
(Après information au maire ou président de l'établissement public de coopération intercommunale)

Elles comprennent :

- pour les bouches et poteaux : existence – visibilité – accessibilité en tout temps – bon fonctionnement – absence de détérioration ;
- pour les points d'eau naturels et artificiels : existence - signalisation - accessibilité en tout temps - volume requis, aménagement ...

Chaque visite fait l'objet d'un compte-rendu adressé au Maire et au service gestionnaire des eaux.

Réception d'une installation :

Conformément à la NFS 62 200, tout montage d'un nouvel appareil ou toute modification de l'installation doit faire l'objet d'une réception consistant à vérifier si l'hydrant remplit effectivement les fonctions pour lesquelles il est prévu.

Cette implantation donne lieu à l'établissement d'une **attestation délivrée par l'installateur.**

Les opérations de visite de conformité comprennent plusieurs opérations décrites dans la norme précitée.

Le SDIS doit être destinataire de ce PV de réception.

Indisponibilité de point(s) d'eau et remise en service :

Tout changement d'état d'un point d'eau (poteau incendie– bouche incendie – réserve – point d'eau naturel ...) répertorié par le SDIS 86, doit faire l'objet d'une information systématique au Maire de la commune, au service gestionnaire et au CTA (Centre de Traitement de l'Alerte du SDIS) pour mise à jour des données opérationnelles.

Suivi et actualisation de la défense incendie :

L'échange de données entre la commune, le SDIS, les sociétés d'affermage et les différents partenaires est indispensable concernant la gestion de la défense incendie pour permettre une lisibilité des points d'eau.

À des fins opérationnelles, une transversalité des données doit se faire sur les points suivants :

- les caractéristiques des points d'eau incendie,
- les résultats des contrôles et des reconnaissances opérationnelles,
- la création ou suppression des points d'eau incendie,
- la modification des caractéristiques des points d'eau incendie,
- l'indisponibilité temporaire des points d'eau incendie et leur remise en service.



PROPOSITION DE POINT D'EAU INCENDIE CONTRIBUANT À LA DECI

GROUPEMENT PRÉVISION

GROUPEMENT PRÉVISION
Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15
Mail: prevision@sdis86.net

FICHE DE REMONTÉE D'INFORMATION

Référence : DECI_FIC_PPEIMAIRIE
Date de création : 19 mai 2014

Localisation du point d'eau

N° de voie :	Adresse :
Code Postal - Nom commune :	
Référence page parcellaire :	

Coordonnées du propriétaire du point d'eau

Nom / Société :			
Adresse :			
Téléphone :		Email :	

Autres informations :

--

Convention de servitude

☐ Oui Si « OUI » joindre un exemplaire ☐ Non ☐ En cours

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES DU POINT D'EAU

☐ Poteau et Bouche Incendie

Débit de : m³/h Pression : Bar

☐ Point d'Aspiration / Réserve Artificielle / Citerne Souple

Capacité : m³

Le point d'eau est :

- Accessible aux engins d'incendie et secours :

☐ Oui ☐ Non

Si non, préciser ↓

Le point d'eau est équipé :

- D'une signalisation normalisée (NF S 61.221) :

☐ Oui ☐ Non

- D'une aire d'aspiration (4m X 8m) 32 m² :

☐ Oui ☐ Non

- De colonnes(s) fixe(s) d'aspiration :

☐ Oui ☐ Non

ou d'une surface de : m²

Si « Oui », préciser le nombre :

Observations et informations complémentaires :

--

DATE

SIGNATURE

CE DOCUMENT «OUTIL D'AIDE A LA DÉCISION DU MAIRE»

À RETOURNER DUMENT COMPLÉTÉ

AU GROUPEMENT PRÉVISION - DECI

JOINDRE UN PLAN AVEC EMPLACEMENT DU PEI

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Vienne
11 Avenue Gallée - CS 60120 - 86961 FUTUROSCEPE Cedex

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026

 Sdis86 sapeurs-pompiers de la Vienne	FICHE TECHNIQUE Points d'eau incendie - Hydrants	RDDECI
GROUPEMENT PRÉVISION Tél : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	BOUCHE INCENDIE (BI)	ANNEXE N°1-2 Date MAJ : 01/07/16

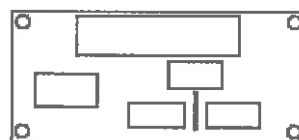
Extrait de la fiche technique du RDDECI

Signalétique et numérotation

La bouche d'incendie doit être signalée par une plaque indicatrice conforme à la norme NF S 61-221.

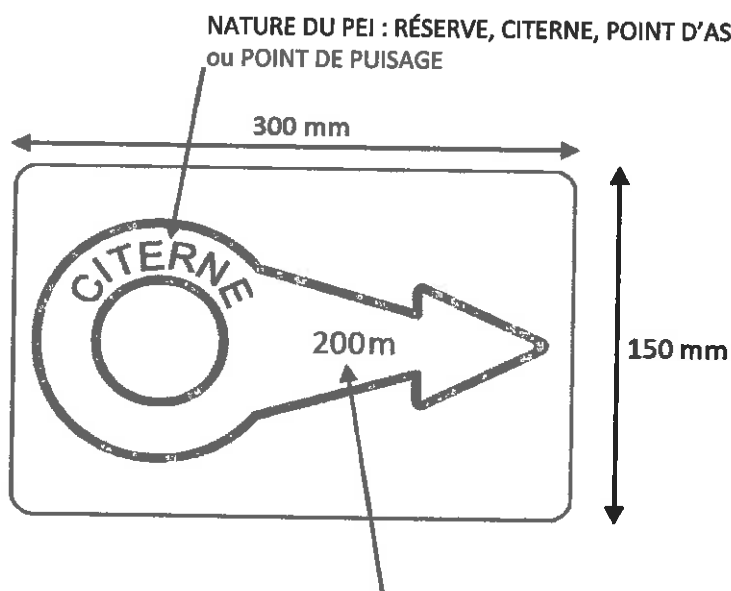
Les bouches d'incendie font l'objet d'une signalisation permettant d'en faciliter le repérage :

- En milieu urbain, une plaque indicatrice rectangulaire de 100 mm par 220 mm fixée généralement sur un mur, servant à signaler le positionnement de la bouche d'incendie.
- Sur la partie haute : le diamètre de la prise d'eau.
- A gauche : le diamètre de la conduite à laquelle est reliée l'hydrant.
- Au-dessus du trait vertical, la distance exprimée en mètres, du centre de la bouche au plan vertical contenant la plaque, et à gauche ou à droite de ce trait, la distance entre le centre de la bouche et le plan perpendiculaire à la plaque passant par ce trait. Il pourra y être mentionné le numéro de la bouche incendie.
- En milieu rural ou urbain, un panneau de signalisation rectangulaire de 400 mm par 200 mm implanté en proximité immédiate de la bouche incendie, indiquant l'interdiction de stationner et la présence d'une bouche d'incendie ainsi que son numéro.



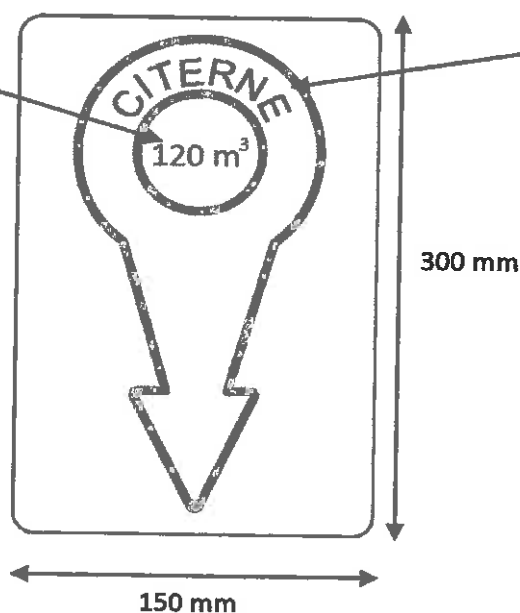
	FICHE TECHNIQUE Signalisation, symbolique	RDDECI
GROUPEMENT PRÉVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	SIGNALISATION DES RÉSERVES INCENDIE, POINT D'ASPIRATION ET POINT DE PUISAGE	ANNEXE N°3-1 Date MAJ : 01/07/16

Panneau indiquant la direction et la distance d'un point d'eau incendie



DISTANCE EN MÈTRE : du plan vertical du panneau indicateur au centre du point d'eau incendie.

VOLUME : Capacité du point d'eau incendie. Les points d'eau réputés inépuisables, aucune indication de capacité ne doit figurer au centre du cercle



NATURE DU PEI : RÉSERVE, CITERNE, POINT D'ASPIRATION ou POINT DE PUISAGE

 GROUPEMENT PREVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	FICHE TECHNIQUE Convention	RDDECI
	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU	ANNEXE N°4-1 Date MAJ : 01/07/16

Modèle de convention

Entre

La commune de, représentée par maire et agissant en cette qualité,
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du

D'une part,

Et

M..... demeurant à

Né(e) le àpropriétaire d'une réserve d'eau
permanente d'un volume supérieur à 60 m³ d'eau et susceptible de participer à la défense incendie.

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

M..... se déclare propriétaire de la parcelle située sur la Commune de
..... à et cadastrée sous le n°..... sur laquelle est édifée
une réserve d'eau de m³ alimentée par

Il en est propriétaire depuis Constaté par acte du de Maître
....., notaire. Considérant que cette réserve d'eau peut être utilisée pour la
protection incendie du secteur

Les parties conviennent ce qui suit :

Article 1 : L'accès à la réserve d'eau est autorisé pour le prélèvement d'eau par le Service incendie, en toute saison et à toute heure de la journée pour les besoins impérieux du service.

Article 2 : La réserve doit être accessible aux engins de secours conformément aux textes et notes techniques relatifs à la défense incendie.

A ce titre le projet de la présente convention a fait l'objet d'un avis du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne.

 SDIS 86 Secours-pompiers de la Vienne	FICHE TECHNIQUE Convention	RDDECI
GROUPEMENT PREVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN POINT D'EAU	ANNEXE N°4-1 Date MAJ : 01/07/16

Article 3 : Le propriétaire s'oblige tant pour lui-même que pour ses locataires éventuels à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement de l'accès et de l'ouvrage.

Article 4 : Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice de la servitude ainsi constituée. Il s'engage en cas de vente de l'immeuble ci-dessus désigné à dénoncer à l'acquéreur les servitudes dont le dit immeuble est grevé.

Article 5 : Les parties déclarent que la présente constitution de servitude est faite sans stipulation de prix ni d'indemnité quelconque.

Article 6 : Les dégâts qui pourraient être causés aux biens du propriétaire à l'occasion d'un pompage par le service incendie feront l'objet d'une indemnisation par la commune au profit du propriétaire. Ces dégâts seront évalués à l'amiable ou, à défaut, d'entente par le tribunal compétent.

Article 7 : La commune et le SDIS devront être systématiquement informés de l'indisponibilité du point d'eau et de sa remise en service.

Article 8 : La présente convention prend effet à la date de la signature et est conclue pour une durée de 5 années, renouvelable par tacite reconduction, à la date de la signature.

Fait à..... en trois exemplaires, le.....

Pour la commune de

Le Maire,

 Sdis 86 sauprat-prévision de la Vienne	FICHE TECHNIQUE à destination des Maires	RDDECI
GROUPEMENT PRÉVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	ARRÊTÉ MUNICIPAL État existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie	ANNEXE N°6-1 Date MAJ : 01/07/16

COMMUNE DE

ARRÊTÉ N°

Le Maire de la commune de...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-32, L2225-1, L2225-2;

Vu le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral n° 2016/003 en date du 1^{er} juillet 2016 et notamment son chapitre 7 - 1° ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer la défense contre l'incendie en cas de sinistre ;

ARRÊTE

Article 1: L'Etat existant de la Défense Extérieure Contre l'incendie est adopté. Cet arrêté sera joint au document officiel.

Article 2: L'Etat existant de la Défense Extérieure Contre l'incendie est consultable en mairie.

Article 3: L'Etat existant de la Défense Extérieure Contre l'incendie est révisé à l'initiative du maire et notamment à chaque évolution notable dans l'inventaire des points d'eau incendie de la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la préfète de la Vienne,
- Monsieur le DDSIS.

Fait à, le.....

....., maire de.....

NB : La mise à jour est à réaliser tous les 6 ans ou à chaque modification notable (création-suppression de PEI).

Commune d'ARCHIGNY

État existant de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026
Reçu le 03/02/2026

Sous-type	N° du PEI	N° dans la voie	Adresse	Diamètre nominal hydrant	Privé ou public	Pression statique	Débit sous 1 Bar	Capacité	Date reconnaissance opérationnelle	Date contrôle fonctionnel	Date contrôle débit/ pression	Nom du Gestionnaire
Poteau incendie	860090001	0	PLACE DU 11 NOVEMBRE ANGLE D3&D17	100	Public	3,6	106		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090002	0	PLACE FREISTROFF - CENTRE DE SECOURS	100	Public	3,5	115		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090003	0	AVENUE DES ACADIENS FACE NSBIS	100	Public	3,3	135		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090004	22	AVENUE DES ACADIENS N22	100	Public	3,2	145		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090005	0	CHEMIN DES CHARRAUX ANGLE AVENUE DE GAZILLIERES	100	Public	3,7	55		03/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090006	11	AVENUE DE GAZILLIERES N11	100	Public	4,4	63		03/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090007	8	RUE ROGER FURGE N8	100	Public	3,2	70		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090008	0	HAUT BOUTIGNY	100	Public	4,2	73		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090009	0	BOUTIGNY	100	Public	5,5	95		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090010	0	LE PEU - DANS LE VIRAGE	100	Public	6,8	90		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090011	0	D3 LD LA CHAUSSEE - MAISON ACADIENNE N5	100	Public	2,7	63		04/10/2016		10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090012	0	LA PARENTERIE	100	Public	3,3	62		04/10/2016		23/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090013	0	VANGUEIL	100	Public	4	68		04/10/2016		21/07/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090014	0	LA TALBADIERE	100	Public	4,7	88		04/10/2016		20/07/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090015	0	D3 AU NIVEAU LD LA PLORDERIE	100	Public	5,2	108		04/10/2016		20/07/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090016	0	D3 ANGLE LD GRAND-FONT	100	Public	4	58		04/10/2016		20/07/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090017	0	D3 FACE LD LA BOUFFONNERIE	100	Public	4,3	53		04/10/2016		20/07/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090018	0	LA VACHONNERIE	100	Public		NC		03/10/2016		20/07/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090019	0	LES BOUCHAUX	100	Public	2,5	16		04/10/2016		20/07/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090020	0	D9 ANGLE LA CROIX DE JUSTICE	100	Public	4,7	97		03/10/2016		22/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER

Poteau incendie	860090021	0	D9 ANGLE LA MISSETTERIE	100	Public	4,4	92	03/10/2016	22/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090022	0	D9 ANGLE LA BIRONNERIE	100	Public	4,6	90	03/10/2016	22/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090023	0	D9 LA LIGNE ACADIENNE - FACE MAISON ACADIENNE N17	100	Public	6,6	84	03/10/2016	22/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090024	0	D9 LA LIGNE ACADIENNE - MAISON ACADIENNE N21	100	Public	6,6	85	03/10/2016	22/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090025	0	D17 LA DEBALIERE	100	Public	5,6	93	03/10/2016	14/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090026	0	D17 ANGLE LA VIVONNERIE	100	Public	5	68	03/10/2016	14/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090027	0	D17 ANGLE LA GORLIERE	100	Public	4,9	55	03/10/2016	14/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090028	0	LA VENAUDERIE	100	Public	3,4	22	03/10/2016	14/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090029	0	LA BIBOTIERE - DANS LES CHAMPS	100	Public	3,2	19	03/10/2016	14/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090030	0	LA GALAIZIERE	100	Public	3	16	03/10/2016	14/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090031	0	CHAUMONT	100	Public	4,1	18	03/10/2016	10/11/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090032	0	L'AAGE	100	Public	6,3	42	03/10/2016	10/11/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090033	0	LA BRACHETTERIE	100	Public	5	46	03/10/2016	23/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090034	0	RTE DE CHENEVELLES - CHEMIN DE LA NIVOIRE	100	Public	3,4	122	04/10/2016	23/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090035	0	ENTRE LD VILAINE & LD LA GODET	100	Public	3,8	38	03/10/2016	14/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090036	0	D3 ANGLE LD LA DAVIERE	100	Public	4	67	04/10/2016	20/07/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090037	0	D3 ROUTE DE PLEUMARTIN - SILO	100	Public	3	150	04/10/2016	10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090038	8	RUE DU 19 MARS 1962 N8	100	Public	3,9	100	04/10/2016	10/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090039	0	D3 CHAVARRE - ANCIENNE LAITERIE	100	Public	7,5	106	03/10/2016	14/09/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Poteau incendie	860090040	0	LES BRANDES DE LA NIVOIRE - AIRE DE STOCKAGE DES BOUES	100	Public	2,7	75	04/10/2016	28/05/2009	EAUX DE VIENNE - SIVEER
Point d'aspiration	860099003	0	TRAINEBAULT		Public			NC		MAIRIE
Point d'aspiration	860099007	0	ALBRAULT		Public			1000		MAIRIE
Point d'aspiration	860099011	0	ROUTE DES FLAMMES		Public			1000		MAIRIE
Point d'aspiration	860099012	0	LA JARRIE - ETANG EN BORDURE DE CHEMIN		Public			3500		MAIRIE
Point d'aspiration	860099016	0	LA GUERIERE		Public			1000		MAIRIE
Point d'aspiration	86009A001	0	LES MICHALIERES		Privé			NC		MAIRIE
Point d'aspiration	86009A002	0	LE MOULIN DE TRAINEBAULT		Privé			5000		MAIRIE
Point d'aspiration	86009A004	0	LA BASSE DAVIERE		Privé			NC		MAIRIE
Point d'aspiration	86009A005	0	MARSUGAUD		Privé			NC		MAIRIE
Point d'aspiration	86009A006	0	LA RABAUDERIE		Privé			1200		MAIRIE
Point d'aspiration	86009A009	0	LA BOUSSEE		Privé			NC		MAIRIE
Point d'aspiration	86009A010	0	LA NIVOIRE		Privé			NC		MAIRIE

Point d'aspiration	86009A013	0	D17 LD LES JINCHERES		Privé		NC	03/10/2016			MAIRIE
Point d'aspiration	86009A014	0	LA MALTIERE		Privé		NC	03/10/2016			MAIRIE
Point d'aspiration	86009A017	0	PETERNARD		Privé		500	03/10/2016			MAIRIE
Point d'aspiration	86009A018	0	ABBAYE DE L'ETOILE		Privé		120	03/10/2016			ABBAYE DE L'ETOILE

Poteau incendie 40 dont 0 sur le domaine privé
Bouche Incendie 0 dont 0 sur le domaine privé
Réserve artificielle 0 dont 0 sur le domaine privé
Point d'aspiration 16 dont 11 sur le domaine privé
Citerne souple 0 dont 0 sur le domaine privé

Débit > 60 m3 27
Débit >=30 et < 60 m3 7
Débit < 30 m3 5
Débit = 0 m3 1

Nombre de PEI 56

Nombre de PI et BI 40

	FICHE TECHNIQUE à destination des Maires	RDDECI
GROUPEMENT PRÉVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	ARRÊTÉ MUNICIPAL Schéma communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie	ANNEXE N°6-2 Date MAJ : 01/07/16

COMMUNE DE

ARRÊTÉ N°

Le Maire de la commune de...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-32, L2225-1, L2225-2, R2225-5;
Vu le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie;
Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie et notamment son chapitre 7, approuvé par arrêté préfectoral n° 2016/003 en date du 1^{er} juillet 2016 ;
Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer la défense contre l'incendie en cas de sinistre ;
Vu la réunion interservices relative à la défense extérieure contre l'incendie en date du ...

ARRÊTE

Article 1: Le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est adopté. Cet arrêté sera joint au document officiel.

Article 2: Le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est consultable en mairie.

Article 3: Le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie est révisé à l'initiative du maire et notamment à chaque évolution significative des risques à prendre en compte, à la révision du schéma de distribution de l'eau potable, à la révision des documents d'urbanisme. La révision intervient après avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours et des acteurs concourant pour la commune, à la défense extérieure contre l'incendie.

Fait à, le.....

....., maire de.....

NB : La mise à jour est à réaliser tous les 6 ans ou à chaque modification notable (évolution des risques).

Copie : SDIS, groupement prévision.

AR Prefecture

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Vienne
11 Avenue Gallée - CS 60120 - 86961 FUTUROSCEPE Cedex

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026

	FICHE TECHNIQUE à destination des Maires	RDDECI
GROUPEMENT PREVISION Tél. : 05.49.49.18.67 - Fax : 05.49.49.18.15 Mail: prevision@sdis86.net	LETTRE AU PRÉFET Notification des contrôles mis en place sur la DECI	ANNEXE N°6-3 Date MAJ : 01/07/16

....., le .. /... /20..

Le Maire de

À

Mme la Préfète de la Vienne

Objet : Lettre de notification des contrôles mis en place au titre de la police administrative spéciale de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Référence réglementaire : - Décret n°2015 du 27 février 2015 relatif à la DECI,
- Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral n° 2016/003 en date du 1^{er} juillet 2016.

J'ai l'honneur de vous informer que les actions de contrôles techniques et de maintenance des points d'eau incendie (P.E.I.) de la commune, visées au chapitre 5, 1^{ère} partie du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, placées sous mon autorité sont réalisées dans les conditions et suivant la fréquence mentionnée ci-après.

ACTIONS	REFERENCES REGLEMENTAIRES	PERIODICITE MAXIMUM	SERVICE OU SOCIETE MISSIONNEE	OBSERVATIONS
MAINTENANCE PEI publics	5.1, 5.1.1 du RDDECI	2 ans et à chaque indisponibilité ou anomalie relevée		
CONTRÔLES TECHNIQUES FONCTIONNELS PEI publics	5.1.2, 5.1.2.a, du RDDECI	2 ans		
CONTRÔLES DE DEBIT- PRESSION PEI publics	5.1.2, 5.1.2.a, 5.1.2.b, du RDDECI	6 ans		
CONTRÔLES DES PEI privés	5.1, 5.1.1, 5.1.2 a et b du RDDECI	2 à 6 ans	propriétaire	Mêmes actions prescrites que pour les PEI publics.

- Contrôles techniques fonctionnels et maintenance : année...
- Contrôles de débit-pression : année...

Ces contrôles sont effectués dans le respect de la procédure de manœuvre définie par le service de l'eau, afin d'éviter la détérioration ou la contamination du réseau.

Dans un souci d'efficacité opérationnelle et d'optimisation des coûts, ces contrôles sont réalisés dans la mesure du possible, en alternance avec les reconnaissances opérationnelles du SDIS, prévues également à une fréquence de 2 ans.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision.

Le Maire de.....

NB : La mise à jour de la notification est à réaliser à chaque modification dans le dispositif de contrôle.

Copie : groupement prévision du SDIS

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Vienne
11 Avenue Galilée - C 60120 - 86961 FUTUROSCOPE Cedex

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_002_2026-DE
Reçu le 03/02/2026